



# La qualification PA12

vendredi 13 avril 2012, par [Barquet Jean-Paul](#)

## PA12 : La qualification plongeur autonome à 12 m

Le plongeur titulaire de la qualification PA12 va pouvoir plonger dans l'espace 0 - 12 m au sein d'une palanquée autonome, avec un ou plusieurs équipiers au minimum d'aptitudes équivalentes.

La qualification PA12 nécessite et s'appuie intégralement sur les compétences du plongeur Niveau 1.

---

### Durée de la formation

- Quelques séances en lac après les plongées d'adaptation au milieu naturel suite au niveau 1.
- Nous vous fournissons tout le matériel nécessaire.

### Où se déroule la formation ?

- En lac.

### Conditions

- Être licencié à la FFESSM
- Être adhérent du club AQUATEAM
- Être titulaire du niveau 1 et posséder une bonne expérience en milieu naturel
- Être âgé de 18 ans le jour de la délivrance de la qualification
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous-marine validé par un médecin possédant les qualifications demandées par la commission médicale fédérale

[Adhérer](#)

[Nos tarifs](#)

Voir en ligne : [Le memento du plongeur PA12](#)